

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : .....33

Présents :.....32

Votants : .....32

Date de convocation : 28 mai 2014.

Date d'affichage du compte-rendu: 12 juin 2014

**6ème CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE**

**COMPTE-RENDU ET PROCES  
VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le 5 juin à 19H00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Maire de la Ville d'ISSOIRE.

**Étaient présents :**

Monsieur Marc JAMON, Madame Florence DUBESSY, Monsieur Ulrich BRONNER, Monsieur Christian KAROUTZOS, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Yann BAUJARD, Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER, Monsieur Michel NICOLLET, adjoints ;

Monsieur Michel BLANJARD, Madame Danièle ALETON, Madame Brigitte PAILLONCY, Monsieur Jean-Pierre DE MULDER, Madame Annick BARRE, Monsieur Jean-Marc MONIER-FIEVET, Monsieur Jean-Luc BATAILLE, Monsieur Luc SALVINI, Monsieur Vincent MARUCA, Monsieur Frédéric TEDESCHI, Madame Isabelle BOURBON, Madame Sandra PETEILH, Madame Corinne GIRAUD, Madame Marie COSTON, Madame Lucie MAHE, Madame Françoise CHAUVIERE, Monsieur Jacques MAGNE, Monsieur Daniel DELARBRE, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Christophe NECHAOUNI, Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER, Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Dominique MOREL;

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents:**

Madame Isabelle GAUTHIER.

**A été désignée secrétaire de séance** : Madame Lucie MAHE.

Monsieur le Maire introduit la séance:

*"Je vous remercie de votre participation à la cérémonie militaire qui a eu lieu cet après-midi. Je vous confirme que tout sera fait durant ce mandat pour développer les relations fructueuses entre le 28<sup>E</sup> R.T. et la ville d'Issoire ; la ville a deux piliers fondamentaux : le pilier militaire et le pilier industriel. Nous devons en être fiers et sans cesse le rappeler.*

*Comme moi, vous avez pris connaissance de la refonte territoriale annoncée par François Hollande. J'ai l'impression que cette réforme a été faite sans concertation et dans la précipitation et il est difficile d'en définir les conséquences, les implications et les économies induites.*

*Je me réjouis du rapprochement avec Rhône-Alpes. Cette fusion va permettre de créer la 2<sup>e</sup> région française. C'est sans aucun doute une opportunité économique et un rapprochement stimulant.*

*Je m'inquiète par contre du jeu d'influence actuelle de l'exécutif auvergnat, qui sera en première ligne pour défendre les intérêts de l'Auvergne.*

*Quelques mots concernant l'organigramme de la ville :*

*Notre équipe a toute confiance dans les agents municipaux et les différents services. Personne n'a été évincé.*

*L'organigramme a été légèrement modifié pour mutualiser en interne et en externe, pour améliorer la performance des services et réaliser des économies du fait de la situation financière de la ville, tout en maintenant voire en améliorant les prestations offertes aux usagers.*

*1<sup>er</sup> leitmotiv : ne pas politiser les services.*

*Sylvain CASILDAS a 27 ans. Il est originaire d'Aubière où il réside. Il a effectué 4 années d'Histoire à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Il a ensuite intégré Sciences Po Aix en Provence où il a décroché un Master 2 en sciences politiques.*

*Il a poursuivi ses études à l'Université Paris 2 Panthéon Assas où il a obtenu un second Master 2 en sciences politiques.*

*Il a déjà travaillé auprès d'élus notamment Louis Giscard d'Estaing, maire de Chamalières".*

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que les contrats de 2 jeunes apprentis ont été reconduits.

Il indique également que la commission qui travaillera sur le règlement intérieur mènera une réflexion quant à une éventuelle délocalisation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part de l'augmentation de la délinquance. Cette situation délicate mène à la mise en place de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire précise que l'on va vers une nouvelle répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il souhaite que cette solidarité soit partagée à 50-50 par la Ville et la Communauté de communes.

Pour cela, il mentionne qu'il convient d'avoir l'unanimité des votes des conseillers communautaires et il compte sur l'ensemble des élus siégeant à la Communauté de communes pour donner une suite favorable.

Il remercie les élus pour leur attention.

Concernant la réforme territoriale, Monsieur Laurent PRADIER demande si on est sûr que l'on va réellement faire des économies. Est-on sûr que la Communauté de Communes à 20 000 habitants sera le maillon? Ne va t-il pas manquer quelque chose entre les deux?

Il ajoute que les élus de terrain sont un maillon indispensable et demande si les Conseillers régionaux nommés par les partis seront redevables de leurs actes sur le terrain.

Concernant la réduction du nombre de régions à 14, Monsieur Jacques MAGNE précise que lorsqu'il y a trop de structures, tout le monde est d'accord pour dire que le nombre est trop important. En revanche, quand cela est fait, les personnes disent qu'il faut une concertation.

Il faut qu'une décision soit prise à un certain moment, elle appartient au Président de la République.

Par ailleurs, il juge les propos de Monsieur le Maire sévères envers l'exécutif de la Région Auvergne. Il rappelle que l'Auvergne est en pointe concernant le haut débit notamment.

Son influence n'a pas été négligeable sur la Commission de Bruxelles. Monsieur MAGNE ajoute qu'il est facile d'être sévère sans arguments.

Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER regrette le manque de concertation et le fait que le Président n'ait pas fait la grande réforme fiscale. Il convient de réfléchir aux moyens que l'on donne aux régions et à leur mise en place.

Monsieur Dominique MOREL regrette que les gens qui gouvernent oublient la consultation du peuple.

La région Auvergne va pâtir de ce "charcutage" électoral. Il précise que le pays est détruit au profit de grandes régions.

Concernant la sécurité, il remercie Monsieur le Maire de mettre en place la vidéosurveillance, projet présenté par le front national.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas le projet du front national. D'autres villes de toutes tendances politiques ont mis en place la vidéosurveillance. Il indique qu'il n'y a aucune idée politicienne, on travaille pour l'intérêt général des Issoiriens.



Madame Lucie MAHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le conseil municipal est invité par Monsieur le Maire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2014.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.



Le conseil municipal est invité par Monsieur le Maire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 avril 2014.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.



## I. DECISIONS INSTITUTIONNELLES

### **Délibération n°14/06/01 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) : Retrait de la délibération n°12/06/01 du 23 novembre 2012 relative au retrait de la commune d'Issoire de la communauté de communes Issoire Communauté**

Monsieur le Maire précise qu'il avait déjà demandé ce retrait le 23 novembre 2012.

Il souhaite des rapports gagnants/gagnants entre les communes. Une image déplorable a été donnée.

Depuis 2 mois, la municipalité a avancé sur de nombreux points : la mutualisation, le FPIC, les projets économiques, l'école de musique...

Monsieur Jacques MAGNE indique qu'ils voteront cette délibération. Il précise que Monsieur le Maire simplifie ce qui s'est passé, il s'agissait de construire un ensemble plus vaste avec des perspectives de développement économique; il est vrai que cela n'a pas abouti.

Monsieur le Maire souligne que le territoire du départ n'était pas le plus pertinent. Un travail doit être réalisé dans le cadre d'une fusion.

Monsieur Jacques MAGNE rappelle que Monsieur le Maire n'avait pas voté contre.

Monsieur le Maire lui répond qu'un document qu'il avait réclamé avait été caché et qu'en conséquence il n'avait pas pris part au vote.

Monsieur Laurent PRADIER indique qu'une page est tournée et qu'il convient d'avancer.

Il ajoute que c'est une bonne chose de voter cette délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**Délibération n°14/06/02 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) :**  
**Modification des statuts d'Issoire Communauté**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**Délibération n°14/06/03 (rapporteur Monsieur Marc JAMON) :**  
**Commission consultative des services publics locaux : nomination des membres extérieurs**

Le rapport a été complété et remis sur table.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**Délibération n°14/06/04 (rapporteur Monsieur Marc JAMON) :**  
**Proposition d'une liste de commissaires pour la commission communale des impôts directs**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**Délibération n°14/06/05 (rapporteur Madame Isabelle BOURBON) :**  
**Création d'une commission pour la révision du règlement intérieur de la Commune**

Les membres proposés pour l'opposition sont les suivants:

- Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER
- Monsieur Christophe NECHAOUNI
- Monsieur Dominique MOREL

Monsieur le Maire souligne la volonté d'ouverture et de concertation afin de réaliser un bon travail.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**Délibération n°14/06/06 (rapporteur Madame Corinne GIRAUD) :**  
**Désignation d'un membre à la commission du fonds local d'aide aux jeunes (FLAJ)**

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Martine VARISCHETTI comme membre titulaire.

Il convient également de désigner un membre suppléant : Monsieur Christophe NECHAOUNI est candidat.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**



**II. FINANCES**

**Délibération n°14/06/07 (rapporteur Madame Danièle ALETON) :**  
**Indemnité de conseil au trésorier chargé des fonctions de Receveur Municipal**

Monsieur Dominique MOREL demande quel est le montant de cette indemnité.

Madame Danièle ALETON lui répond qu'elle s'élevait à environ 1800 € pour 2013.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°14/06/08 (rapporteur Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER) :**  
**Attribution des subventions aux associations et divers organismes au titre de l'année 2014**

Monsieur le Maire souligne que l'enveloppe reste inchangée par rapport à l'année dernière malgré les difficultés financières de la Commune.

Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER indique que la subvention CCAS est maintenue.

Une subvention exceptionnelle USI toutes disciplines est prévue dans la perspective de création d'un emploi.

Il est précisé qu'il n'y a pas eu de demandes pour les associations qui ont zéro. Si des dossiers sont reçus tardivement, ils seront examinés au cours de l'année.

Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER ajoute qu'à la rentrée la charte des associations sera revue en lien avec le monde associatif.

Concernant la subvention à l'association ISIS, Madame Maria LANCRENON note qu'elle passe de 2000 € à 1055 €. Elle précise que c'est une association reconnue d'utilité publique.

Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER explique que cette année la demande de subvention émanant de l'association ISIS est de 1055 €; l'année précédente la demande était de 2000 €.

Monsieur le Maire ajoute que beaucoup d'associations font un effort quant aux demandes de subventions et cette association en fait partie.

Monsieur Dominique MOREL trouve qu'il est inacceptable que des subventions soient attribuées à des syndicats, organismes politiques.

Il ajoute que les syndicats ont des ressources propres. L'argent doit servir pour les employés, les habitants de la ville, les retraités... C'est la position du front national.

Monsieur le Maire fait deux remarques:

- des indemnités de représentation à des élus front national de certaines communes sont revues à la hausse. Il constate que les indemnités de la Ville d'Issoire sont plus faibles en comparaison avec d'autres villes.
- il évoque l'esprit très constructif avec les syndicats mais note que le taux de syndiqués n'est pas élevé. Il ajoute que le syndicalisme peut apporter au bon fonctionnement du pays.

Monsieur Jacques MAGNE souhaite des précisions sur différentes subventions :

- la subvention CCAS (qui passe de 890 000 € à 860 000 €) et la subvention exceptionnelle de 30 000 €. Il ne comprend pas ce choix.
- Projets Concordia: il est étonné de l'absence de subvention. Il précise qu' il y a eu des séjours profitables dans le passé.
- Un monde meilleur : il constate l'absence de subvention.
- Quant à la subvention exceptionnelle de 3000 € pour ZMX, il souhaiterait avoir des informations sur l'action de cette association.
- Concernant Rhin et Danube, il précise que le dernier représentant est décédé il y a quelques mois; il est étonné qu'une demande ait été déposée.

Concernant le festival cinématographique international d'Apchat, Monsieur le Maire précise qu'il y a une délibération spécifique car la demande a été reçue tardivement.

Madame Juliette DESCOUTEIX-GENILLIER apporte les précisions suivantes:

- ZMX : cette association a pour vocation de faire de l'animation à la maison des jeunes et à l'Art Scène
- Rhin et Danube: une demande de subvention a été déposée. Madame DESCOUTEIX-GENILLIER transmettra le nom du demandeur.
- Projets Concordia : les sommes allouées ne sont plus des subventions mais des participations qui sont intégrées sur le budget de la Maison des associations.

Concernant les subventions au CCAS, Monsieur Ulrich BRONNER fait la déclaration suivante:

*"S'agissant du CCAS les choses sont aisées à comprendre et je développerai mon propos selon 2 axes si vous me le permettez :*

*1/ Le budget de base du CCAS*

*Contrairement aux finances de la ville, dont la situation, nul ne l'ignore plus aujourd'hui, est très critique, les finances du CCAS présentent, elles, à la clôture de 2013, une situation saine et c'est d'ailleurs le cas depuis très longtemps. J'en profite au passage pour remercier son Directeur Vincent CHALLET pour ce bon travail de gestion.*

*Nous avons fait le choix, malgré ce lourd héritage, de geler les montants des subventions aux associations au même niveau que 2013, dans le pire des cas.*

*Nous avons aussi fait le choix de ne pas pénaliser le contribuable Issoirien en n'augmentant pas les impôts (ce qui aurait été la solution de facilité).*

*Dans le cadre de l'élaboration du budget 2014, des efforts conséquents ont été demandés à tous les services et nous les remercions car, conscients de l'importance de la situation, ils ont tous joué le jeu d'autant que malgré ces efforts, le service rendu à la population est de haute tenue (je ne reviendrai pas sur l'exemple évident de l'amélioration de la propreté des rues sur ces 2 derniers mois).*

*Compte tenu que le CCAS dégage des marges de manoeuvres financières positives (excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2013 de + 276485,35 euros), nous sommes largement en mesure d'attendre la préparation du budget supplémentaire de fin d'année pour juger de la nécessité ou pas d'abonder une enveloppe complémentaire, si le besoin s'en*

*faisait sentir et cela, sans que cela ne nuise dès à présent, ni à la pérennité de l'emploi de la structure, ni aux différents secours accordés aux populations les plus démunies et en difficultés.*

*L'élu doit avoir constamment en tête le respect des deniers publics et c'est le cas ici. De plus, nous sommes, dans l'esprit, conformes à l'idée de bon sens et de gestion, en "bon père de famille", chère à notre Maire.*

## *2/ La subvention exceptionnelle du CCAS*

*Avec le soutien du CLSPD, le CCAS avait obtenu une subvention du FIPD ( ETAT ) pour recruter un éducateur de rue afin d'effectuer différentes missions auprès des jeunes de 12 à 25 ans en difficultés.*

*Cette subvention devait durer 3 ans mais elle a été supprimée en 2013.*

*De ce fait la Municipalité a demandé au CCAS de conserver pour un an cet éducateur ( contrat 2 fois six mois) et une subvention exceptionnelle de 30000 euros a été votée en ce sens, en février 2014. En parallèle, ses missions ont été modifiées, il travaille maintenant toujours en direction du Public jeune, plus dans la rue mais en partenariat avec les structures concernée par la jeunesse ( Mission locale, FJT, Maison des jeunes, Services sociaux ) .*

*Nous veillerons, lors du BS, en cas d'impossibilité d'autofinancement par le CCAS, à satisfaire ce financement exceptionnel.*

En réponse à Monsieur Jacques MAGNE sur le Tour cycliste des 2 communautés, Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'un subventionnement purement communautaire.

Monsieur le Maire indique que des associations sont en grandes difficultés, des subventions d'Etat diminuent et elles supportent de nombreux frais. Il ajoute que l'on compte sur leur sens civique et précise qu'il n'a aucun doute sur l'effort qui sera réalisé.

Concernant le CCAS, Monsieur Laurent PRADIER demande à quoi sera affecté l'excédent de 276 000 €.

Monsieur BRONNER précise qu'une partie importante sera affectée sur les exercices suivants et une partie sur l'investissement (travaux).

***Cette délibération est adoptée par 24 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.***



### **Délibération n°14/06/09 (rapporteur Monsieur Jean-Luc BATAILLE) : Subvention exceptionnelle à titre exceptionnel à l'institut Sévigné St Louis pour l'opération humanitaire et solidaire du Togo**

Il est précisé qu'il s'agit d'une aventure humaine exceptionnelle.

Monsieur le Maire souligne que c'est une tradition de la ville d'Issoire de venir en aide aux populations des pays en développement, avec des montants plus importants auparavant.

Il précise que cela reste une subvention modeste au regard de celle accordée par la Région.

Monsieur Jacques MAGNE souligne que c'est un peu différent d'un projet humanitaire.



Il ajoute que le fait d'immerger des jeunes dans ces pays est le meilleur moyen de lutter contre la xénophobie, le mépris et le racisme.

Monsieur le Maire précise qu'au delà de cette expérience exceptionnelle, la municipalité a demandé que celle-ci puisse être partagée en amont et en aval et même au cours du voyage via le site internet de la ville.

Il suggère d'imaginer que des relations puissent perdurer avec ces populations.

Monsieur Dominique MOREL précise qu'il s'agit d'un projet extraordinaire qu'il soutient à 100%. Si les élèves peuvent faire découvrir la richesse africaine, ce sera très bien.

Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER souligne que ces échanges sont profitables pour l'Afrique et nous-mêmes. Elle soutient ce projet. Elle réitère sa demande concernant le souhait que le budget soit joint lorsqu'une subvention est attribuée.

Monsieur le Maire est tout à fait d'accord et lui donne les éléments suivants:

- 18 enfants
- Montant des subventions : 5500 € (Région et Issoire)
- Total des dépenses : 33 000 €.
- Pour l'instant, les recettes s'élèvent à 30 000 €.
- Financement personnel des élèves : 20 000 €

Par ailleurs et concernant le jumelage avec l'Allemagne, Monsieur le Maire précise que Monsieur BLANJARD est le représentant de la Commune à Neumarkt. Il tient à le remercier au nom du Conseil municipal.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°14/06/10 (rapporteur Monsieur Jean-Marc MONIER-FIEVET) : Autorisation de poursuites donnée à Monsieur le Trésorier d'Issoire à titre permanent**

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



### **III - TRAVAUX – DEVELOPPEMENT URBAIN**

**Délibération n°14/06/11 (rapporteur Monsieur Yann BAUJARD) : Déclassement d'une parcelle de terrain située rue Roland BONNARD en vue de sa cession à M. CHENU**

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°14/06/12 (rapporteur Monsieur Jean-Pierre DE MULDER) : Cofely : signature d'un avenant n°3 relatif au marché**

## **d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de la Ville d'Issoire**

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



### IV - ENFANCE – JEUNESSE

#### **Délibération n°14/06/13 (rapporteur Monsieur Ulrich BRONNER) : Horaires dans les écoles publiques d'Issoire**

Monsieur le Maire remercie Ulrich BRONNER et Sandra PETEILH qui ont travaillé d'arrache-pied depuis 2 mois et qui ont consulté les différents acteurs. Ils ont la plus complète information sur ce sujet.

Il est précisé qu'une nouvelle concertation verra le jour avant la fin de l'année. Un questionnaire sera piloté par la Mairie.

Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER est d'accord sur le fait que Ulrich BRONNER et Sandra PETEILH ont travaillé sur ce dossier.

Elle demande quelles sont les priorités sur ce projet. Le rythme des enfants sera-t-il prioritaire sur le confort des adultes? Va-t-on s'attacher à ce que les activités aient un lien avec les projets d'écoles? Les horaires seront-ils aménagés en prenant en compte le problème de sécurité dans les déplacements? Qu'en est-il de la gratuité des activités?

Elle précise que ces sujets doivent être abordés et qu'il convient d'être en mesure de définir les priorités.

Monsieur le Maire précise que la priorité c'est l'enfant.

Une autre priorité est l'information en raison de la carence en la matière auprès des parents. Il a souhaité que les parents sachent les horaires dès début juin.

Par ailleurs, il souligne qu'il est important de programmer une réunion d'informations pour bien présenter les ateliers pédagogiques car seulement 10% des élèves fréquentent en moyenne les ateliers pédagogiques. L'objectif de la loi n'est pas atteint.

Il faut que ces ateliers soient fréquentés et il ne faut pas que le prix soit un frein. Ce sujet a été abordé en commission des écoles: il est décidé de baisser le prix des ateliers qui était plus élevé que l'étude.

De plus, 12 séances gratuites dans l'année seront offertes à chaque enfant de la ville d'Issoire.

Monsieur le Maire explique que ce sont des ateliers de qualité donc il est fort dommage qu'ils ne soient pas utilisés. Il félicite le monde associatif qui intervient dans le cadre de ces ateliers.

Les services municipaux ont trouvé de très bons ateliers de même que les associations qui y participent.

Par ailleurs, une modification des horaires trop importante aurait été préjudiciable aux enfants. L'intérêt des enfants prévaut.

Monsieur Jacques MAGNE indique que la sagesse a prévalu. Il indique qu'il la majorité a adopté le dispositif sur lequel la précédente municipalité avait travaillé. Il s'agit d'une bonne décision.

Monsieur le Maire précise que dans la méthode, les choses sont abordées différemment notamment en matière de gratuité et de concertation. Il précise qu'un questionnaire sera envoyé à chaque parent entre Toussaint et Noël.

Monsieur Jacques MAGNE souligne que l'ancienne municipalité avait travaillé sur les 12 séances gratuites. C'est une bonne idée. Il indique qu'il convient de faire attention à la sélection d'ateliers par catégorie sociale.

Monsieur Ulrich BRONNER rajoute que dans le passé le consensus était plutôt minimum. C'est la raison pour laquelle il a été décidé une concertation.

*Cette délibération est adoptée par 29 voix pour et 3 abstentions.*



**Délibération n°14/06/14 (rapporteur Madame Martine VARISCETTI) : Règlement intérieur des services périscolaires**

*Cette délibération est adoptée par 30 voix pour et 2 abstentions.*



**Délibération n°14/06/15 (rapporteur Monsieur Frédéric TEDESCHI) : Règlement intérieur des transports scolaires**

Pour plus de sécurité des collégiens et lycéens, Madame Hélène FOURVEL-PELLETIER remarque que lorsque les pistes cyclables seront mises en place ce sera encore mieux.

Monsieur le Maire répond qu'il en existe déjà mais qu'elles doivent s'améliorer.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°14/06/16 (rapporteur Madame Marie COSTON) : Règlement intérieur de la crèche municipale**

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



## V - AFFAIRES CULTURELLES

**Délibération n°14/06/17 (rapporteur Madame Florence DUBESSY) : Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer une convention de reconduction du partenariat avec l'association "Un pays, un film"/ Séance cinéma en extérieur à Issoire**

Monsieur le Maire précise que ce festival prend de plus en plus d'ampleur. Il ajoute que Monsieur Vincent CHABRILLAT a été invité au Festival de Cannes.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



## VI - PERSONNELS

### **Délibération n°14/06/18 (rapporteur Monsieur Bertrand BARRAUD) : Mise à disposition du Directeur général des services d'Issoire Communauté auprès de la Ville d'Issoire**

Monsieur le Maire fait part d'une économie de 50 000 € pour la Ville et la volonté d'une efficience et d'une meilleure gestion des deniers publics.

Monsieur Jacques MAGNE pose la question sur la répartition du temps de travail à parité entre les 2 institutions (50/50).

Il indique que la Ville d'Issoire a une charge importante sans préjuger de la responsabilité administrative d'Issoire Communauté,

Monsieur le Maire indique que cela fonctionne bien des 2 côtés.

Pour l'instant, il ne voit pas l'intérêt de revoir la répartition à 60/40.

Monsieur Christophe NECHAOUNI partage le même avis sur les économies d'échelle et sur le choix du Directeur général des services qui est le bon.

En ce qui concerne la bonne gestion des deniers publics, il demande la raison pour laquelle il y a 2 directeurs de Cabinet.

Monsieur le Maire lui répond que pendant 6 ans, il n'y a pas eu un seul agent mutualisé avec Issoire Communauté. Le collaborateur d'Issoire Communauté est un agent essentiel pour la Communauté de Communes et sera même important pour Issoire.

Il fait remarquer à Monsieur NECHAOUNI que ce ne sont pas les bons arguments qui sont avancés.

Monsieur Jacques MAGNE précise que Monsieur PASCALLON n'avait pas de Directeur de Cabinet de même que son successeur. Il ajoute qu'il s'agit d'une création récente et que c'est une marge d'économies à réaliser.

Monsieur le Maire indique que la personne travaille 50 à 60 heures par semaine. Ce collaborateur effectue un travail transversal, il est intervenu également pour des problèmes de téléphonie. Il ajoute que cette personne a un rôle primordial.

Monsieur Christophe NECHAOUNI souligne que la mutualisation du poste de Directeur Général des Services est une excellente idée.

Il demande la raison pour laquelle le poste de Directeur Général des Services est mutualisé et pas celui de Directeur de Cabinet.

Il juge cela incohérent.

Monsieur le Maire précise qu'à la Communauté de Communes, il n'y a pas de secrétariat affecté au Président de la Communauté de communes d'où le besoin d'un collaborateur.

A la mairie, seules 2 personnes travaillent directement avec le Maire (secrétaire et collaborateur de Cabinet).

Il fait part du bel effort et des belles économies. Pendant 6 ans, aucun agent n'a été mutualisé avec Issoire Communauté.

Monsieur Christophe NECHAOUNI répond qu'ils n'avaient pas le gouvernail.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°14/06/19 (rapporteur Monsieur Marc JAMON) : Mise à disposition des services de la Ville d'Issoire au profit du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa Région**

Pour assurer le suivi de la mise à disposition, il est précisé que les 2 représentants de la Commune pour le comité de suivi seront désignés lors du Conseil municipal du 26 juin.

Monsieur Christophe NECHAOUNI souligne le bel exemple de mutualisation.

Monsieur le Maire indique que l'exemple de la ville sera suivi.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**VII - ARTS PLASTIQUES ET DEBATS DE SOCIETE**

**Délibération n°14/06/20 (rapporteur Monsieur Christian KAROUTZOS) : Edition d'un catalogue dans le cadre de l'exposition d'été 2014 consacrée à Jean HELION**

Monsieur Laurent PRADIER indique que beaucoup d'éditions de ce type sont réalisées. Il demande de connaître le nombre d'éditions vendues et souhaite savoir si un inventaire pourrait être fait.

Monsieur Christian KAROUTZOS précise que ce n'est pas la question, le catalogue est un auxiliaire culturel et pas seulement économique.

En raison des problèmes financiers de la commune, Monsieur Laurent PRADIER souligne que la culture ne peut être au dessus des autres secteurs. Il est normal d'avoir un outil de gestion. Il ajoute que ce n'est pas une attaque contre la culture.

Monsieur le Maire indique que ce sera transparent même si l'objectif premier n'est pas de gagner de l'argent. L'idée est de promouvoir quelque chose à travers la vente de ce livre.

Monsieur Jacques MAGNE indique que ce n'est pas cher. Ce n'est pas un outil promotionnel. C'est la condition pour que les artistes de haut niveau ou ayants-droit acceptent de venir exposer sur Issoire. Il fait part d'un petit bémol : l'absence de temps scolaire inclus dans l'exposition.

Monsieur Christian KAROUTZOS ajoute que le fait d'associer Tauves et Issoire permet de diminuer les frais.

Monsieur le Maire précise qu'un catalogue sera offert aux écoles. Ces catalogues perdurent dans le temps.

Monsieur Christian KAROUTZOS note que le coût n'est pas élevé pour une exposition nationale.

Monsieur Dominique MOREL est d'accord avec les élus PS et Monsieur PRADIER mais demande ce que vont devenir les livres invendus.

Monsieur le Maire précise que chaque livre est en vente 20 €.

Madame Maria LANCRENON indique que si on éditait moins de livres, le prix de l'édition serait trop élevé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire mentionne qu'un vernissage aura lieu le 28 juin à 11h.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*



**Délibération n°14/06/21 (rapporteur Monsieur Christian KAROUTZOS) : Achat d'un livre "Le Cabanon de Saint-Paul" pour l'Espace Jean PROUVE, donation KIM EN JOONG**

Monsieur le Maire indique qu'il faudra également des visiteurs pour que le livre puisse se vendre.

Il est précisé qu'actuellement il n'y a pas assez de visiteurs.

De plus, ce n'est pas évident pour les touristes de trouver cet espace.

Une signalétique sera mise en oeuvre et une promotion sera faite sur cette exposition.

Monsieur le Maire demande à Monsieur MAGNE pourquoi avoir choisi le nom Jean PROUVE. Pour Monsieur le Maire, c'est plutôt un Centre d'art contemporain.

Il trouve que que Jean PROUVE est un architecte de renom, mais comment inciter les touristes à se rendre à une exposition d'art contemporain avec ce nom?

Monsieur Jacques MAGNE évoque 2 raisons:

- le projet d'avoir un Espace pour l'histoire de la ville d'Issoire.

Les frères PROUVE ont eu un rôle important par rapport aux techniques de construction. Leurs bâtiments modulaires sont recherchés par les galeristes. Peut-être sommes nous en retard sur la connaissance?

- Il ajoute qu'il souhaitait que son nom soit associé au développement de la ville d'Issoire.

Monsieur le Maire n'est pas convaincu.

En outre, la ville d'Issoire n'est pas en capacité d'acquérir du mobilier qui est très cher.

Monsieur Laurent PRADIER demande s'il faut continuer à investir dessus en l'absence de visiteurs ou si le nombre est si peu élevé.

Il est favorable à la signalétique pour développer ce musée.

Il indique qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion pour faire venir du monde dans cet Espace.

Monsieur PRADIER précise que les salles Jean Hélon sont très bien situées et n'est pas sûr que ça ne fasse pas doublon.

De plus, la salle du Conseil municipal à l'Espace Jean PROUVE serait utile pour tout le monde.

Madame Maria LANCRENON précise que les salles Jean Hélon sont magnifiques et qu'il convient de ne pas se précipiter sur le projet présenté.

Monsieur le Maire indique qu'un seul lieu d'expositions serait la meilleure solution (mutualisation des coûts de fonctionnement et d'investissement).

Concernant le devenir de Pomel, l'objectif de la majorité est qu'il devienne un lieu d'activités commercial. Ce serait un moteur pour le centre ville.

Il peut y avoir d'autres solutions.

Madame Maria LANCRENON demande s'il est projeté de refaire le bâtiment.

Il est précisé qu'il y a un bon extérieur, l'aménagement intérieur n'est pas coûteux.

Monsieur Dominique MOREL fait une suggestion sur une amélioration de la vente des espaces culturels de la Mairie à l'Office de tourisme.

Monsieur le Maire partage son avis et précise qu'à partir de l'été, la ville d'Issoire sera représentée au marché le samedi. Il espère que l'Office de tourisme viendra afin de répondre aux touristes.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'un document a été adressé pour les festivités. Une nouvelle festivité aura lieu : les vendred'Issoire.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***



Monsieur le Maire précise que le prochain Conseil municipal aura lieu le 26 juin 2014.





L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Fait à ISSOIRE, le 12 juin 2014,

Le Secrétaire,

  
Lucie MAHE

Le Maire,

  
  
Bertrand BARRAUD.

